

Arrêté n°2019-058 du 07/11/2019



**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION ET DE VACANCE
DE POSTE
POUR LA PERIODE DU 30/10/2019 au 07/11/2019**

Le Président,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département de la Haute-Saône au CDG 70,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 30/10/2019 au 07/11/2019 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2	0	6

réparties selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le Président du CDG 70 certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif (30 rue Charles Nodier 25 000 BESANCON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Président du CDG 70 charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Vesoul, le 07/11/2019

Le Président du CDG 70

Michel DÉSIRÉ



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAONE

27 avenue Aristide Briand – 70000 VESOUL
Tél. : 03/84/97/02/40 - Fax : 03/84/97/02/41 – Site internet : 70.cdgplus.fr

Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois
Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale– Catégories A-B-C

Arrêté n°2019-058 du 07/11/2019

Période du 30/10/2019 au 07/11/2019

Nom de la Collectivité	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Numéro
VOLON	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Service Administratif	5 H 00	2019 - 989
VOLON	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Service Administratif	5 H 00	2019 - 990
SIVM DE LOULANS LES FORGES	AGENT DE MAITRISE	technique	35 H 00	2019 - 991
Héricourt	ADJOINT TECHNIQUE	ENVIRONNEMENT	35 H 00	2019 - 992
Héricourt	ADJOINT TECHNIQUE	ENVIRONNEMENT	35 H 00	2019 - 993
VAIVRE ET MONTOILLE	ADJOINT D'ANIMATION	Ecole du lac	30 H 00	2019 - 994
VAIVRE ET MONTOILLE	ATTACHE	secrétariat mairie	35 H 00	2019 - 995
VAIVRE ET MONTOILLE	ATTACHE PRINCIPAL	secrétariat de mairie	35 H 00	2019 - 996

REÇU EN PREFECTURE

le 07/11/2019

Application agréée E-legalite.com

93_AR-070-28700020-20191107-2019_058-AR